



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a, à sa séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018, adopté le règlement 2018-0208 ayant pour titre «**RÈGLEMENT 2018-0208 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES**» ;

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Grand-Métis 70, Chemin Kempt, Grand-Métis, aux heures de bureau.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 12 JUILLET 2018

Chantal Tremblay,
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 13h00 heure et 16h30 heure le 12^{ème} jour de juillet 2018.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 12^{ème} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2018.


Directrice générale secrétaire trésorière